

SERMENTIZON INFOS



Toute l'équipe municipale vous présente

ses meilleurs vœux pour 2022

Mairie : Tél. 04 73 53 19 32

Courriel : mairie.sermentizon@wanadoo.fr

Site internet : www.sermentizon.fr ou www.mairie-sermentizon.fr

Horaires d'ouverture au public :

- Mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h45
- Mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h45
- Vendredi de 8h30 à 12h30

Agence postale : Tél. 04 73 53 14 26

Horaires d'ouverture :

- Mardi - mercredi - jeudi - vendredi - samedi de 9h00 à 12h00
- Fermée le lundi

Comité de rédaction

Emilie Breuil
Christiane Champilou
Elisabeth Fresneau-
Labarre
Renaud Martel
Serge Théallier

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

En reprenant les vœux de 2021, je me rends compte que la situation sanitaire n'a pas beaucoup évolué même si l'année 2021 n'a pas été aussi « confinée » que 2020.

En 2021, je vous annonçais que la soirée des vœux ne pourrait se tenir, que les responsables des associations seraient réunis plus tard pour définir le calendrier des activités et que les bébés nés dans l'année recevraient bien évidemment un cadeau de bienvenue.

Vous avez tous compris qu'il en est de même pour ce début d'année 2022.

J'espère que l'année 2022 sera bien une nouvelle année et non encore une pâle copie de 2020 et 2021. Je souhaite qu'elle soit porteuse de sérénité, de sagesse, de joie, de bienveillance et de fraternité. Au nom du conseil municipal et des agents communaux, je vous souhaite bonheur, santé et réussite dans vos projets pour vous et vos proches.

Cette année va bien sûr être différente car vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des élections.

Tout d'abord, les élections présidentielles les 10 et 24 avril. Pour votre information, ne cherchez pas mon nom dans la liste des parrainages des candidats qui sera publiée. Comme à mon habitude, je ne parraine personne car je considère que le conseil municipal est une équipe de sensibilités diverses et variées, et que nous ne faisons pas de politique « politicienne » à notre niveau.

Ensuite, si les dates ne sont pas modifiées par celui ou celle qui sera élu(e) à la présidence, les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin.

Pour ceux qui ne sont pas encore inscrits sur les listes électorales de la commune, pensez à faire la démarche rapidement.

Avant de vous laisser à la lecture de ce Sermentizon Infos, je souhaite insister sur deux points qui sont traités. Le premier concerne la stérilisation des chats « n'appartenant à personne ». En effet l'APA (Association Protectrice des Animaux) du Puy-de-Dôme prend totalement en charge la stérilisation mais ça sera la dernière fois, ensuite ça sera une charge supplémentaire pour les communes. Merci de répondre à l'enquête et de participer activement pour attraper ces animaux.

Le second point concerne les incivilités au niveau des points propres (points d'apport collectif) qui sont des points sales. Certaines personnes ne font pas l'effort de casser les cartons pour les mettre dans les bacs jaunes et ensuite ça déborde. Et pour les encombrants, je rappelle que l'accès à la déchèterie est gratuit pour les particuliers.

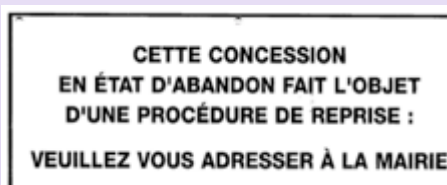
Bonne lecture à toutes et à tous et bonne année 2022.

Serge THÉALLIER 06 43 41 09 91

Cimetière

La **reprise des concessions en état d'abandon**, accompagnée par Monsieur Delaspre, a commencé et se poursuivra jusqu'à fin 2024.

Le **21 octobre 2021**, des petits panneaux comme ci-contre sont apparus sur plus d'une centaine de concessions. Si vous avez ce petit panneau sur votre concession, pas de panique. Il est toujours possible de passer à la mairie entre 9h et 12h, mardi, mercredi, jeudi, vendredi ou samedi.



Les concessionnaires ayant une concession classée en état d'abandon recevront un courrier les invitant au cimetière, afin de constater l'état d'abandon de leur concession.

Jeudi 24 mars 2022 de 9h00 à 11h00.

Ces concessionnaires seront accueillis par les membres de la commission municipale qui ont déjà procédé à la sélection des concessions en état d'abandon.

Assainissement

En assainissement privatif ou collectif :

Stop aux lingettes dans les toilettes !

Dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 et en application des gestes barrières, de nombreux habitants utilisent des lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces ou se laver les mains. Des pratiques vertueuses sauf lorsque ces lingettes ne sont pas jetées au bon endroit.



Même estampillées « biodégradables », les lingettes nettoyantes et/ou désinfectantes ne se désintègrent pas assez vite (3 mois en moyenne) et bouchent les canalisations d'écoulement des eaux usées.

Urbanisme

DEPOSER SES AUTORISATIONS D'URBANISME EN LIGNE DESORMAIS POSSIBLE

- Ouverture de la saisine par voie électronique pour les particuliers concernant les déclarations préalables de travaux, certificats d'urbanisme et permis de construire.
- A partir du 1er janvier 2022, les administrés pourront déposer en ligne leur autorisation d'urbanisme.
- L'accès au nouveau dispositif se fait via le lien : <https://sve.sirap.fr/#/063418>

Téléthon

« Le 13 novembre dernier, le repas du téléthon a pu être organisé, malgré la pandémie. Munis de leur pass sanitaire, une centaine de personnes a pu déguster la paëlla confectionnée par notre chef Sylvain. Les bénévoles, anciens et nouveaux, ont donné de leur temps et de leur ferveur pour que ce repas annuel et convivial puisse se réaliser sans soucis. Grâce à tous, bénévoles et convives, mais aussi grâce aux dons individuels, la commune a pu remonter 1736.10 euros vers la coordination 63 du téléthon !

Merci pour votre enthousiasme et votre engagement à tous !

Merci pour les malades !

Merci de croire qu'aujourd'hui encore, la solidarité peut soulever des montagnes ! »

ET bien sûr rendez-vous pour la prochaine paëlla.....



L'équipe du téléthon

Tri sélectif : Pourquoi les cartons mis à coté des bacs ne sont-ils pas ramassés ?

Régulièrement et plus particulièrement en période de Noël, des cartons, boîtes et emballages en tout genre sont déposés près des containers de tri. Ils empêchent l'accès aux poubelles, créent des débordements peu esthétiques, et risquent d'être dispersés dans l'environnement créant ainsi une pollution.

Pourquoi les cartons mis à coté des bacs jaunes ne sont pas ramassés ?

Les cartons de grande taille (meuble, électroménager....) ou en grande quantité sont des facteurs d'augmentation des coûts de ramassage et de traitement de vos déchets. En cas de pluie, le carton ondulé mis hors du bac jaune pose un problème de manipulation aux ripeurs et dans la benne. Du fait de son humidité, il se colle aux autres emballages et, arrivé sur la chaîne de tri, le carton désagrégé ne pourra être récupéré. Il sera donc incinéré avec les ordures ménagères. De plus, de part leur volume, les cartons bloquent la machine qui les achemine dans la salle de tri.

Mettez les cartons ondulés seulement s'ils entrent dans la poubelle jaune.

Où faut-il jeter les cartons ondulés ?

La meilleure chose à faire est de les apporter **en déchetterie**. Une fois dans la benne à cartons, ils seront acheminés vers une usine de recyclage pour être transformés en nouveaux cartons ondulés. Sinon, vous pouvez **les présenter aux ordures ménagères ou aux encombrants à plat et ficelés** pour faciliter la manipulation aux ripeurs.

Pour résumer : Les cartons bruns et ondulés sont acceptés à la collecte sélective à condition qu'ils soient à l'intérieur de la poubelle jaune. Si vous avez de gros cartons, les apporter à la déchetterie, aux encombrants ou aux ordures ménagères en les aplatissant.

Le saviez-vous ?

Un geste pour l'environnement !

Grâce au tri et au recyclage de nos cartons, nous faisons chaque jour un geste pour la préservation des ressources naturelles.

Sachez par exemple qu'une tonne d'emballages cartonnés recyclés permet d'économiser 2,6 tonnes de bois et la consommation d'eau d'une personne pendant deux mois.

Le tri à la source et la collecte séparée des bio déchets deviennent la norme en Europe à partir de 2024 et donc, il faut apprendre à mieux trier !



Où se renseigner

Service déchets ménagers au
04 73 53 93 08 ou
accueil.dechets@cctdm.fr

Retrouvez toutes les
informations sur la gestion
des déchets sur :
www.cctdm.fr

Campagne de stérilisation des chats errants



Pour la première fois, **la commune de Sermentizon, en partenariat avec l'APA du Puy de Dôme**, (association locale de protection animale), va mener de février à avril 2022, une politique volontariste et éthique de gestion des chats libres sur son territoire communal.

La stérilisation, un acte de protection

Chaque année au printemps, les refuges sont submergés par des milliers de chats adultes et de portées de chatons, qu'ils seront bien en peine de réussir à tous faire adopter.

Le chat a une capacité de reproduction impressionnante : un couple d'individus peut potentiellement engendrer 20 000 descendants en 5 ans ! Pourtant, la majorité des possesseurs de chats continuent à ne pas juger utile de les faire stériliser : seuls 5 % des chats sont stérilisés en milieu urbain, beaucoup moins en zone rurale. Les chatons et chats abandonnés sur la voie publique sont à l'origine de l'explosion des colonies de chats errants qui surpeuplent nos villages et sont condamnés à une vie courte, violente et misérable.

Les avantages de la stérilisation ?

Pour les chats errants : d'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc. D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine, de bagarre des mâles et de miaulements des femelles en période de fécondité. Par ailleurs, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire.

Campagne de stérilisation 2022

Il s'agit d'instaurer une gestion durable des populations de chats libres, afin de réduire le nombre de chats errants, d'éviter la recolonisation des territoires par de nouveaux individus, de favoriser l'intégration de l'animal dans son secteur et par là même de limiter les nuisances occasionnées.

La première étape de cette campagne va se dérouler du 1^{er} février au 30 avril 2022 sur la commune de Sermentizon.

Des cages de capture seront placées dans des lieux identifiés, durant une période limitée. Une affiche à la mairie de Sermentizon précisera les dates exactes de capture. Les animaux capturés seront confiés aux bons soins d'un vétérinaire de l'APA.

Une fois l'animal identifié, tatoué à l'oreille avec un S et stérilisé, le félin sera relâché dans son environnement d'origine à condition **qu'il soit parrainé par des familles d'accueil** qui s'engagent à le nourrir !

Durant la période de capture, il est demandé aux propriétaires de chats de maintenir leur animal de compagnie sur leur propriété ceci pour leur éviter d'être capturés et même d'être stérilisés s'ils ne sont pas identifiés.

Pour rappel, les chats domestiques nés après le 1er janvier 2012 doivent obligatoirement être identifiés, par puce électronique ou par tatouage.

Afin de connaître la population de chats domestiques et de chats errants et de procéder à la capture de ces derniers dans les meilleures conditions, veuillez remplir le questionnaire ci-joint et le retourner à la mairie. Merci pour votre collaboration.

Pour plus d'information et effectuer un signalement : Mairie de Sermentizon : tél 04 73 53 19 32

Château d'Aulteribe



Un nouveau look pour la salle des gardes !

Le visiteur entre dans les anciennes cuisines après avoir découvert la cour d'honneur de cette imposante demeure datant du 13^{ème} siècle et profondément remaniée au 19^{ème}. Ensuite, la visite commence dans cette salle des gardes qui accueille régulièrement des expositions. L'administrateur d'Aulteribe, Lionel Arnault a souhaité donner un avant goût des richesses à découvrir lors des visites du château. Et c'est Sophie Grolet et Alain Soissons qui ont parcouru les « Réserves » à la recherche de mobiliers et d'objets évoquant

le 13^{ème} siècle, époque à laquelle cette pièce était dédiée aux gardes du château. Dans cette salle basse subsiste un pilier central en bois sur dé de pierre et une imposante cheminée avec un four à pâtisserie. Une vitrine contenant des casques, armures, fleurets... ayant pu appartenir aux gardes du château a pris place. La chaise à porteur du 17^{ème} en bois peint, cloutée et garnie de cuir a migré de l'entrée du château à cette salle où les visiteurs attendent le début des visites. Une magnifique tapisserie des Flandres du 16^{ème} siècle, proposée par Christine Labeille, professeur d'histoire de l'art au château pour la formation en ébénisterie d'Art (BTMS), et adaptée par la restauratrice de tissu Aline Gaillard Letrange, orne un des murs au-dessus d'un coffre de mariage du 19^{ème}. La tapisserie « Verdures au combat d'animaux » est riche de détails : un combat d'animaux mythiques, des fleurs, des papillons, des insectes imaginaires animent un paysage devant un château. La dernière marquise de Pierre, Antonia de Smet de Naeyer, protectrice des animaux et créatrice de LPO belge, apprécierait certainement cette belle scène aux dominantes de vert et beige. Un coffre mais aussi une armoire de style régional de 1841, restaurée, il y a une dizaine d'années par la formation en ébénisterie d'Art, sont cloutés et richement sculptés de colombes, de motifs géométriques et de bas reliefs représentant deux anges en adoration devant un ostensor.



Les visites du château ont lieu du 16 septembre au 14 mai à 10h30, 14h30 et 16h00
- Fermé les 1^{er} janvier et 25 décembre.

Renseignements au 04 73 53 14 55



Deux personnes discrètes pour assurer l'entretien

Toute l'année, Alain Soissons et Claude Couveinhes, les deux agents du château, veillent à la tranquillité des lieux, entretiennent le sentier du Bénédictin du diable et 3 ha où il fait bon se promener à l'abri de la futaie. Tous les deux effectuent les travaux de maintenance et d'entretien de l'ensemble des bâtiments appartenant au Centre des Monuments Nationaux. Ils sont là pour apporter leur soutien technique lors de toutes les animations organisées sur le site. Claude est en



poste depuis 1986 et assure aussi le gardiennage du château. Alain a pris ses fonctions en 1998 et il travaille plus souvent à la maintenance de l'intérieur de cette forteresse.

L'année 2021 en images



Janvier : Réception des travaux du cabinet d'infirmières



Avril : Lancement du marché de producteurs



Avril : Broyage des branches



Juillet : Concert de Vollore à Sermentizon



Septembre : Brocante avec le comité des fêtes et la participation du 2013 et Portes ouvertes aux Quatre A



Novembre : Installation du composteur partagé dans le bourg et tripes du Pialoux avec l'amicale laïque.



Décembre : Repas à la salle des fêtes.



Réjouissances en cette fin d'année

Comme chaque année, la fin de l'année est synonyme de réjouissances.

Malgré un contexte sanitaire difficile, 14 aînés de la commune ont participé au repas offert par la municipalité. Julien Mette (Restaurant le 2013) et son équipe avait préparé un excellent repas de fête offert au plus de 75 ans, aux familles des conseillers municipaux, aux anciens élus et aux agents communaux.

Sur la commune de Sermentizon, 54 personnes ont eu plus de 75 ans et donc, pour tous ceux qui ne pouvaient pas assister au repas, un colis leurs a été remis avant Noël. Depuis l'an dernier, nous avons choisi d'offrir aux aînés des produits confectionnés par nos producteurs locaux.

Bibliothèque

La Bibliothèque de Sermentizon a repris ses activités après le confinement du printemps.

Située dans l'ancienne école en face du cabinet infirmier, elle accueille tous les habitants de la commune sans frais d'inscription. L'arrivée de nombreux dons cet été a occasionné un réaménagement de l'espace mettant en valeur les romans du terroir et le fonds régional.

Outre ses collections propres, la bibliothèque bénéficie de prêts de la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt). Vous pouvez ainsi faire des suggestions et nous nous efforcerons de vous procurer les ouvrages souhaités.

Nous sommes une petite équipe de bénévoles et nous serons enchantées d'accueillir des personnes souhaitant nous aider à faire fonctionner cette bibliothèque.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos suggestions.

Les bibliothécaires

Horaires d'ouverture : Samedi 9h30-11h30

COVID 19

Continuez à respecter les gestes barrières : Portez un masque - Lavez-vous les mains - Respectez les distances.

En cas de doute, faites vous tester. Et possibilité de vous faire vacciner au

Cabinet infirmier à Sermentizon : **Tél : 04 73 94 51 60 et 07 85 80 68 61**

Permanences des conseillers départementaux à Courpière

Eric Dubourgnoix : 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois de 10h00 à 12 h00 à la mairie de Courpière.

Aude Burias : 2^{ème} et 4^{ème} mercredi de chaque mois de 14h00 à 16h00 à la mairie de Courpière.

En dehors des permanences, vous pouvez contacter :

Eric Dubourgnoix :
eric.dubourgnoix@puy-de-dome.fr ou 06 08 30 25 68

Aude Burias : aude.burias@puy-de-dome.fr ou 06 50 22 63 91

Quelques dates :

- 28 janvier - Réunion de conseil
- 18 février - Réunion de conseil
- 18 mars - Réunion de conseil
- 19 mars - Commémoration (19/03/1962)
- 08 avril - Réunion de conseil
- 10 avril - Election présidentielle
- 24 avril - Election présidentielle
- 08 mai - Commémoration (08/05/1945)
- 13 mai - Réunion de conseil
- 12 juin - Elections législatives
- 17 juin - Réunion de conseil
- 19 juin - Elections législatives
- 08 juillet - Réunion de conseil



Une permanence du maire et des adjoints se tiendra chaque premier dimanche du mois (sauf en août) de 10h00 à 12h00 à la mairie de Sermentizon.